

## LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE

Téléphone : 03-80-51-83-23

[www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)



## LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE (CLE)



## L'INTER CLE VOUGE / OUCHE

# RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Modification		
Indice	Date	Libellé
A	12/03/2020	V1
B	13/03/2020	V2
C	24/03/2020	V3
D	26/03/2020	VF

# Table des matières

1. Le SBV .....	2
1.1.L'administration du syndicat.....	2
1.2.La mise à jour des statuts du SBV .....	2
2. Le PPRE 2016-2020 <i>au titre des items 1°, 2° et 8° du L.211-7 du CE</i> .....	4
2.1.La tranche 3 .....	4
2.2.La tranche 4 .....	5
2.3.Les travaux d'urgence .....	6
2.4.Les travaux réalisés en interne .....	7
3. La restauration de la morphologie des cours d'eau du bassin de la Vouge <i>au titre des items 1°et 8° du L.211-7 du CE</i> .....	9
3.1.La création d'abreuvoirs sur la Vouge et la mise en défens du Mordain à Esbarres .....	9
3.2.La restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine et Brazey-en-Plaine .....	10
3.3.L'étude d'amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts non canalisée au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe entre les Moulins des Étangs et Bruet .....	12
3.4.L'étude de restauration de la morphologie de la Bièvre .....	13
3.5.Les études de restauration de la morphologie de la Vouge (sites multiples) .....	13
3.5.1.L'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux.....	13
3.5.2.L'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux.....	14
3.5.3.L'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Brazey-en-Plaine, Aubigny-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny.....	15
4. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau du bassin de la Vouge <i>au titre de l'item 8° du L.211-7 du CE</i> .....	15
4.1.La restauration de la Vouge à Villebichot .....	15
4.2.La restauration de la continuité de la Cent Fonts sur le Moulin Bruet à Saulon la Rue.....	16
4.3.L'ouverture périodique de vannages .....	17
5. La préservation des zones humides <i>au titre de l'item 8° du L.211-7 du CE</i> .....	17
5.1.La zone humide de la Noire Potte (projet SBV).....	17
5.2.La zone humide de la Noire Potte (secteur du Puits de la Râcle – SINOTIVEAU).....	18
6. Les suivis des cours d'eau du bassin de la Vouge <i>au titre de l'item 11° du L.211-7 du CE</i> .....	19
6.1.La gestion des stations hydrométriques .....	19
6.2.La pluviométrie, la climatologie et la piézométrie.....	20
6.3.Les arrêtés de limitations des usages de l'eau .....	22
7. La communication <i>au titre de l'item 12° du L.211-7 du CE</i> .....	23
8. L'animation de la CLE de la Vouge <i>au titre de l'item 12° du L.211-7 du CE</i> .....	26
9. L'activité de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud <i>au titre de l'item 12° du L.211-7 du CE</i> .....	26
10. La participation du SBV et de la CLE à d'autres occasions <i>au titre de l'item 12° du L.211-7 du CE</i> .....	30
11. La restructuration du paysage institutionnel.....	31
12. Le rapport financier .....	31
ANNEXE 1 .....	32
ANNEXE 2 .....	33
ANNEXE 3 .....	34

Quatre personnes sont employées par le SBV. Elles sont en charge de l'animation et de la mise en œuvre de projets sous sa maîtrise d'ouvrage ainsi que pour le compte de la CLE (comité de rivières) du bassin de la Vouge et de l'Inter CLE Nappe Dijon Sud.

Ceux-ci relèvent pour la plupart du contrat de travaux Vouge 2019-2020 et du contrat de la Nappe de Dijon Sud 2016-2021.

Le présent document présente les actions mises en œuvre durant l'année 2019.

## **1. Le SBV**

### **1.1. L'administration du syndicat**

L'administration de la collectivité (gestions administratives, comptables et financières) est très consommatrice de temps.

Il a été organisé en 2019 :

- 2 réunions du conseil syndical (8 avril et 18 novembre),
- 4 réunions du bureau (13 février, 13 mai, 30 septembre et 9 décembre).

La réunion du 8 avril a été l'occasion d'installer le nouvel exécutif suite à la modification des statuts du SBV (cf. § 1.2).

Le bureau du SBV est composé de 10 membres (au lieu de 16 auparavant) auxquels s'ajoute le représentant de la CLE de la Vouge.

La répartition des sièges tant dans le comité syndical qu'au bureau est fonction de la population sur le bassin de la Vouge, comme le prévoit la loi en cas de *représentation-substitution*.

### **1.2. La mise à jour des statuts du SBV**

Comme précisé dans les rapports d'activités 2017 et 2018, la compétence GEMAPI recouvre quatre missions définies au I du L.211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le SBV met en œuvre les items 1°, 2 et 8° mais pas le 5°.

Les quatre EPCI à FP du bassin (Communautés de communes de Gevrey Chambertin & de Nuits Saint Georges, de la Plaine Dijonnaise et Rives de Saône ainsi que Dijon Métropole) sont membres du SBV au titre de cette compétence.

Le SBV met également en œuvre, d'autres missions incluses dans ce même article :

- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les Communautés de communes de Gevrey Chambertin & de Nuits Saint Georges et de la Plaine Dijonnaise ainsi que Dijon Métropole adhèrent au SBV pour ces trois autres items. La Communauté de communes Rives de Saône, quant à elle, n'adhère que pour l'item 12°. Ce sont les neuf communes (Aubigny-en-Plaine, Bonnencontre, Brazey-en-Plaine, Broin, Charrey sur Saône, Esbarres, Magny-lès-Aubigny, Montot et Saint-Usage) de cette collectivité qui adhèrent aux deux autres.

En résumé, les compétences transférées au SBV sont réparties de la manière suivante :

- Au titre de la GEMAPI (1°, 2° et 8°), les quatre EPCI à FP ;
- Au titre du hors GEMAPI :
  - o Pour le 12 : les quatre EPCI à FP ° ;
  - o Pour le 7° et le 11 :
    - La Communauté de communes de Gevrey Chambertin & de Nuits Saint Georges ;
    - La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise ;
    - Dijon Métropole ;
    - Les neuf communes suivantes : Aubigny-en-Plaine, Bonnencontre, Brazey-en-Plaine, Broin, Charrey sur Saône, Esbarres, Magny-lès-Aubigny, Montot et Saint-Usage.

Le Syndicat assure, dans l'intérêt général et en cohérence avec la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, du Code de l'Environnement, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) RM 2016-2021, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Vouge 2014, la maîtrise d'ouvrage des missions suivantes :

- Élaborer, mettre en œuvre, suivre des études et des travaux visant à l'aménagement global ou partiel du bassin versant de la Vouge ;
- Élaborer, mettre en œuvre, suivre des études et des travaux de restauration morphologique et de continuité écologique des cours d'eau du bassin versant de la Vouge (cf. carte en annexe) ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien (PPRE) des cours d'eau et de ses annexes répertoriés dans le bassin versant de la Vouge ;
- Mettre en place une gestion foncière sur le bassin versant de la Vouge de nature à restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et de ses annexes, relevant de sa compétence ;
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre la mise en œuvre des plans de gestion des zones humides du bassin versant de la Vouge ;
- Mettre en place une gestion foncière sur le bassin versant de la Vouge de nature à restaurer les zones humides ;

- Mettre en place tout dispositif permettant d'alerter sur la qualité des ressources, sur les risques d'inondation et de pénurie des ressources sur le bassin versant de la Vouge et sur la Nappe de Dijon Sud ;
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre la mise en œuvre des plans de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE) sur le bassin versant de la Vouge et sur la Nappe de Dijon Sud ;
- Élaborer, accompagner et suivre la mise en œuvre des outils de planification (SAGE) visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre la mise en œuvre des plans de gestion des milieux aquatiques (contrats de milieu, de nappe, etc.) visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud ;
- Animer et sensibiliser sur les enjeux liés à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud ;
- Coordonner les actions des autres maîtres d'ouvrages ayant un impact sur le grand et le petit cycle de l'eau sur le bassin versant de la Vouge et sur la Nappe de Dijon Sud.

L'arrêté préfectoral portant modification des statuts a été signé le 6 mars 2019. L'installation du nouvel exécutif a été effective, le 8 avril 2019.

## **2. Le PPRE 2016-2020 au titre des items 1°, 2° et 8° du L.211-7 du CE**

### **2.1. La tranche 3**

Elle a été mise en œuvre au cours de l'hiver et printemps 2018 / 2019 sur :

- La Vouge ;
- La Bièvre ;
- La Cent Fonts ;
- Le Layer ;
- Le Mordain ;
- La Noire Potte.

Voici quelques illustrations :



La Bièvre à Marliens



Le Mordain à Esbarres



La Noire Potte à Izeure



La Vouge à Bessey-lès-Cîteaux



La Cent Fonts à Saulon-la-Rue

Les travaux ont débuté le 17 Octobre 2018 et se sont terminés 22 Février 2019.

## 2.2. La tranche 4

La tranche 4 a débuté par des travaux de plantation sur le Layer. Les deux photographies suivantes les présentent :



Le Layer à Bretenière

### 2.3. Les travaux d'urgence

Durant l'été 2019, deux tempêtes ont balayé le bassin de la Vouge et ont nécessité des interventions d'urgence. Elles ont concerné principalement la Vouge et la Bièvre. Le SBV a fait intervenir l'EURL Chenot afin de parer au plus vite aux dysfonctionnements constatés sur sites. Voici quelques interventions !



La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux - Août 2019



La Vouge à Bessey-lès-Cîteaux - Août 2019



La Bièvre à Echigey - Août 2019

Une intervention complémentaire sera réalisée en 2020 sur la berge de la Bièvre à Echigey afin de la stabiliser durablement.

#### 2.4. Les travaux réalisés en interne

Le SBV a, comme chaque année, réalisé des travaux ponctuels en interne ne nécessitant pas de moyens matériels significatifs.

Ces interventions se font sur :

- L'entretien des plantations des années antérieures ;
- La création de petits épis minéraux de diversifications ;
- La coupe d'arbres et arbustes (dont des travaux d'urgence) ;
- Etc...



*Mai 2019*



*Août 2019*

Renforcement d'épis sur la Varaude  
Commune d'Izeure



*Mai 2019*



*Juin 2019*

Renforcement d'épis sur la Vouge  
Commune d'Esbarres



Avant entretien



Après intervention

Entretien des banquettes sur la Vouge à Vougeot



La Cent Fonts à Noiron-sous-Gevrey - Août 2019

Suite à plusieurs échanges avec l'AAPPMA de Bessey-lès-Cîteaux et le propriétaire exploitant concerné, la restauration d'une vingtaine d'épis a été décidée en 2019 pour une mise en œuvre en 2020. En fonction des résultats obtenus, la démarche pourra être étendue vers l'amont, au cours des prochaines années.



Localisation du secteur à aménager

### 3. La restauration de la morphologie des cours d'eau du bassin de la Vouge au titre des items 1° et 8° du L.211-7 du CE

Il est demandé collectivement de mettre en œuvre des projets de restauration de la morphologie afin d'atteindre le bon état des masses d'eau et ainsi répondre aux exigences de la DCE sur l'Eau de 2000, aux SDAGE et Programme De Mesure RM&C 2016-2021. À ce titre, la Vouge, la Bièvre et la Varaude sont répertoriées comme cours d'eau devant faire l'objet de travaux de restauration de leur morphologie.

#### 3.1. La création d'abreuvoirs sur la Vouge et la mise en défens du Mordain à Esbarres

Suite à un accord entre le SBV, le propriétaire (commune d'Esbarres) et les deux exploitants concernés, il a été réalisé en octobre 2019, la création de trois abreuvoirs bovins sur la Vouge et la mise en défens du Mordain. Ces travaux ont consisté à retaluter les berges, à interdire l'accès des animaux aux rivières, tout en sécurisant leur approvisionnement en eau tout au long de l'année.



Avant aménagement – 2018



Après aménagement – 2019

En 2020, le prestataire (EURL Chenot) plantera des hélrophytes, en plus des arbustes déjà mis sur site.

### 3.2. La restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine et Brazey-en-Plaine

Le 6 novembre 2016, le conseil syndicat décidait de la réalisation de travaux de restauration de la Vouge et de la Varaude. L'arrêté préfectoral autorisant la mise en œuvre des travaux sur la Vouge, a été signé le 4 juin 2018. Les travaux ont été réalisés entre août et septembre 2018 (cf. rapport d'activité 2018).



Les banquettes végétalisées - Février 2019



Les banquettes végétalisées - Avril 2019



Les banquettes végétalisées - Mai 2019





La rivière et la diversité de ses écoulements – Novembre 2019

L'inauguration des travaux s'est déroulée le 19 juin 2019, en présence notamment de M. ROLLIN, Directeur Régional de l'Agence de l'Eau RM&C – délégation de Besançon.



L'inauguration



L'inauguration – Vue du ciel

### 3.3. L'étude d'amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts non canalisée au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe entre les Moulins des Étangs et Bruet

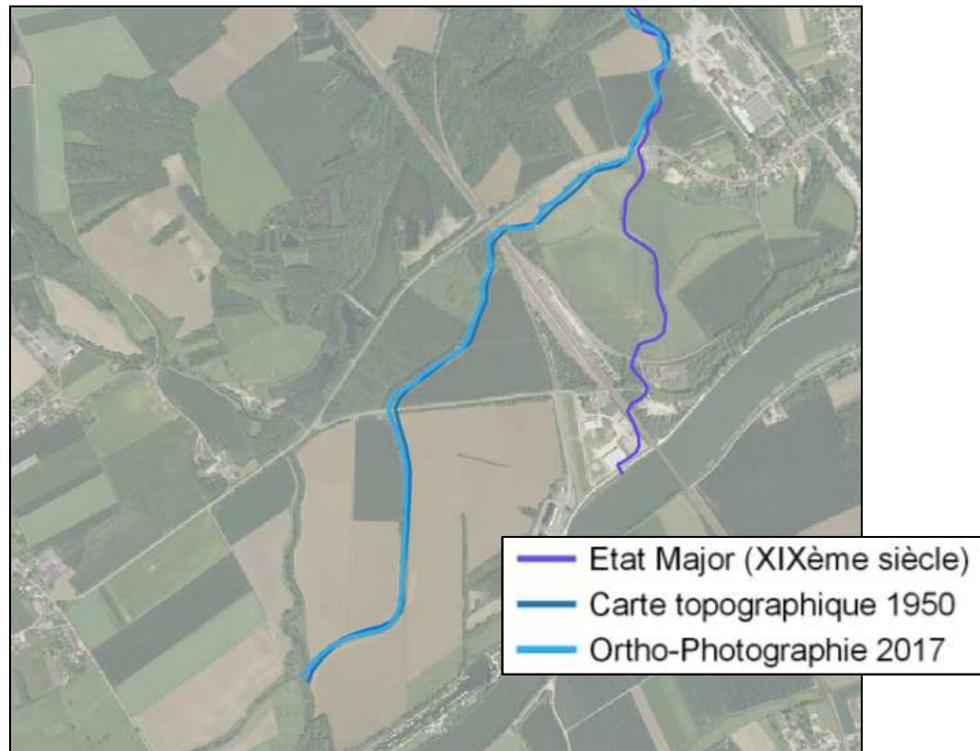
L'étude (en référence à la fiche action Q.2.2.3 du Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021) s'est achevée en février 2018. Une relance du projet est programmée en 2020.

### 3.4. L'étude de restauration de la morphologie de la Bièvre

La Bièvre, cours d'eau prioritaire (au titre du SDAGE et PDM RM&C) pour sa restauration morphologique a fait l'objet d'une analyse de son état des lieux qui a été présentée lors d'une réunion le 19 juin 2019. Les principales conclusions sont :

- 60% du linéaire classé en qualité « médiocre » ;
- 20% en qualité « moyenne » ;
- 20% en qualité « bonne ».

À noter que le cours d'eau a fait l'objet, d'une profonde modification de son tracé entre la fin de XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup>.



Le tracé de la Bièvre au cours des siècles

Après accord des exploitants et des communes concernées (Brazey-en-Plaine et Saint-Usage), trois tronçons du cours d'eau seront étudiés et les projets d'aménagement seront présentés en 2020.

### 3.5. Les études de restauration de la morphologie de la Vouge (sites multiples)

#### 3.5.1. L'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux

Les phases 1 (état des lieux/diagnostic du cours d'eau) et 2 (différents scénarios d'aménagement) ont été dévoilés et discutés en réunions de Comité de Pilotage ad hoc.

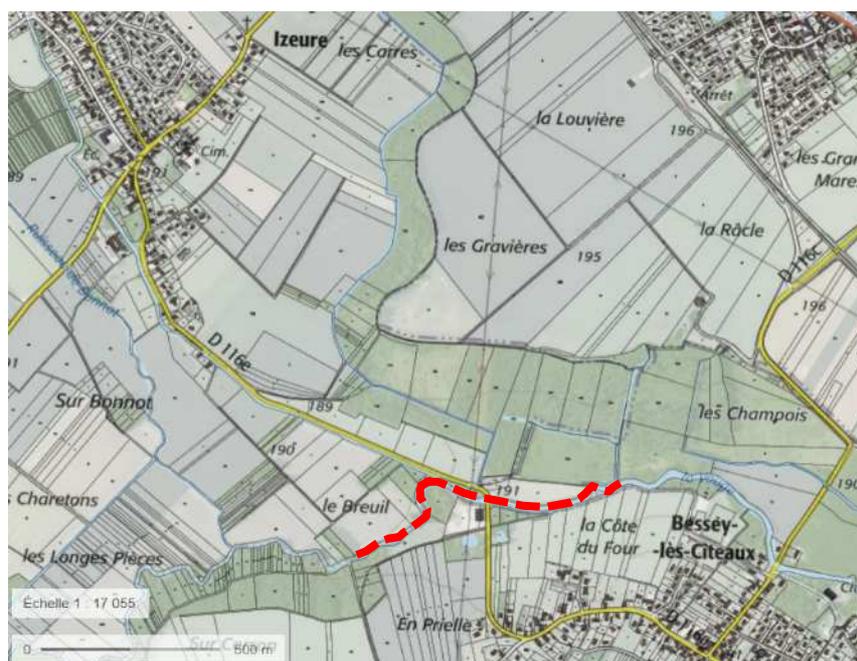


Le tracé de la Vouge au cours des siècles

Le scénario d'aménagement à étudier (phase 3) consistera à (re)tracer un lit de la Vouge plus sinueux, en accord avec les propriétaires et exploitants riverains. Ce principe permettrait de retrouver une rivière « semblable » à ce qu'elle était auparavant, alors qu'elle se présente actuellement comme une rivière au profil « en marche d'escalier » particulièrement dégradée.

### 3.5.2. L'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux

Au vu du nombre important de propriétaires concernés par l'emprise du projet (10), le SBV a décidé de présenter le projet à l'ensemble des propriétaires. Les réunions et rencontres se sont échelonnées jusqu'en fin d'année 2019.

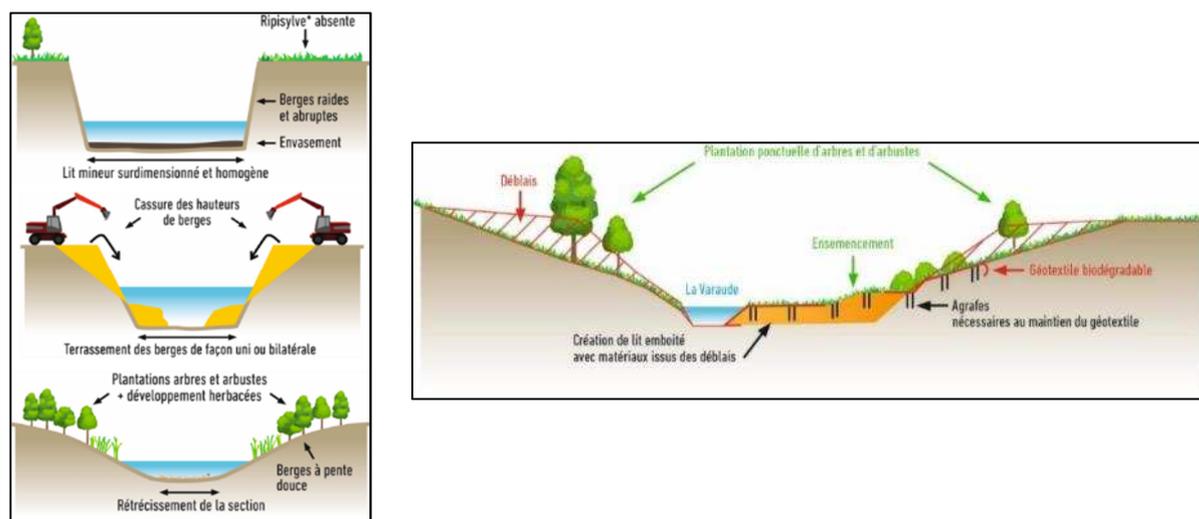


## L'emprise du projet

Seul un propriétaire s'oppose au projet, mais étant donné que le foncier dont il est propriétaire ne représente que 80 mètres linéaires sur les 1 100 mètres du projet, le SBV a décidé d'engager la démarche. L'appel d'offres de l'étude sera déposé en 2020.

### 3.5.3. L'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Brazey-en-Plaine, Aubigny-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny

Les phases 1 (état des lieux et de diagnostic du cours d'eau) puis 2 (conception du projet de restauration) ont été validés fin 2019.



Le principe de restauration de la Vouge

Le projet porté par le SBV sur 2.8 km (au total) pourrait s'intégrer au projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) des communes d'Aubigny-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny (pour partie) actuellement étudié (rive droite). En effet, le projet de restauration de la morphologie de la Vouge participerait au volet écologique compensatoire du réaménagement foncier. Des discussions avec les communes et les Associations Foncières concernées continueront en 2020 afin de déterminer les possibilités d'articulation entre ces deux démarches. La commune de Brazey-en-Plaine a quant à elle validé le principe d'intervention sur sa parcelle (« chemin ») situé tout le long de la rive gauche, en continuité des travaux réalisés en 2018 (cf. § 3.2).

## 4. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau du bassin de la Vouge au titre de l'item 8° du L.211-7 du CE

### 4.1. La restauration de la Vouge à Villebichot

Depuis 2008, en collaboration avec la commune de Villebichot, le SBV a engagé les restaurations de la continuité écologique et de la morphologie de la Vouge en amont et au droit de l'ancien lavoir communal.

Sur un linéaire de 800 mètres, il a ainsi été engagé :

- La mise en place de 22 épis de diversification en amont du lavoir ;
- La création de trois banquettes en aval immédiat des vannes ;
- L'aménagement d'abreuvoirs pour le bétail ;
- L'ouverture permanente des vannes (effective depuis septembre 2018).



*Septembre 2014*



*Janvier 2015*



*Août 2019*

### La diversification du cours d'eau



*Juin 2007*



*Juillet 2015*



*Janvier 2019*

### Les vannes du lavoir et leur gestion



*Avant aménagement 2016*



*Après aménagement 2019*

### L'aménagement d'abreuvoir

La « réponse » de la rivière est très bonne. Le SBV a constaté une diversification des habitats et une augmentation du nombre et de la densité d'espèces piscicoles, tout en s'assurant de l'innocuité pour les usages voisins notamment l'alimentation d'un plan d'eau aux abords, qui se révèle ne pas être en relation avec la rivière.

4.2. La restauration de la continuité de la Cent Fonts sur le Moulin Bruet à Saulon la Rue  
À la suite de la désignation de l'entreprise en charge des travaux en décembre 2018, les travaux ont été réalisés durant l'été 2019. Ils ont consisté à créer des seuils afin de permettre la montaison et la dévalaison de la faune piscicole.



Prise d'eau



Seuils amont



Seuils aval

La rivière de contournement – Août 2019

Il est à noter que la pêche de sauvegarde, réalisée avant les travaux, a permis de confirmer la présence de la truite fario (espèce indigène).

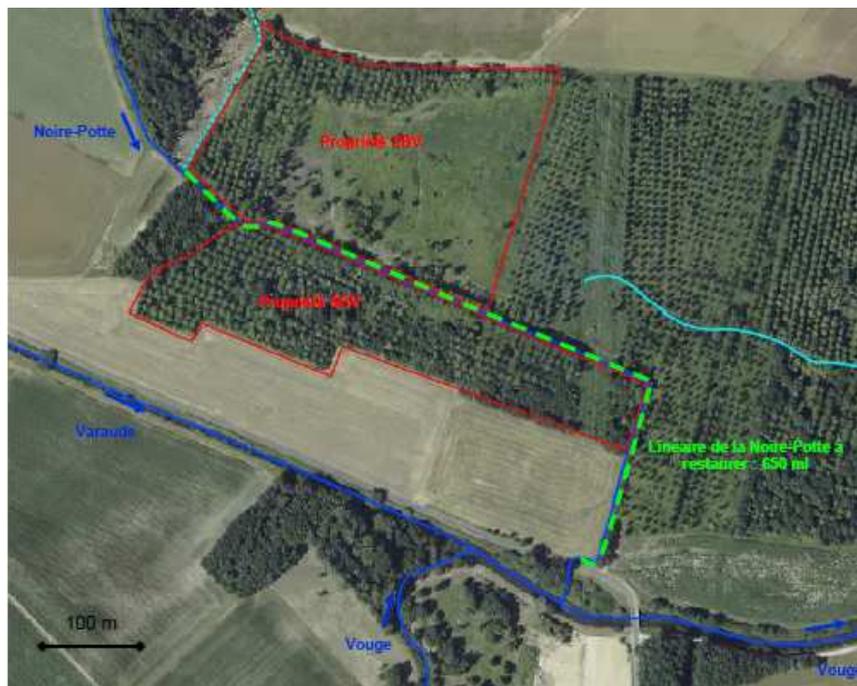
#### 4.3. L'ouverture périodique de vannages

Comme chaque année, en accord avec les propriétaires, l'ouverture entre l'automne et l'hiver de 12 ouvrages transversaux sur le Vouge, la Cent Fonts, la Varaude et la Bière permettent ainsi de restaurer ponctuellement les continuités écologique et sédimentaire des rivières.

### 5. La préservation des zones humides au titre de l'item 8° du L.211-7 du CE

#### 5.1. La zone humide de la Noire Potte (projet SBV)

Suite aux propositions du bureau d'études sur la Zone Humide de la Noire Potte, une réunion à laquelle était conviée l'ensemble des acteurs concernés a permis de trouver un consensus sur la réalisation de travaux de restauration de la rivière sur une distance de 650 mètres. La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise n'a pour le moment pas souhaité faire partie du projet, qui prévoyait la création d'un parcours pédagogique autour de cette zone.

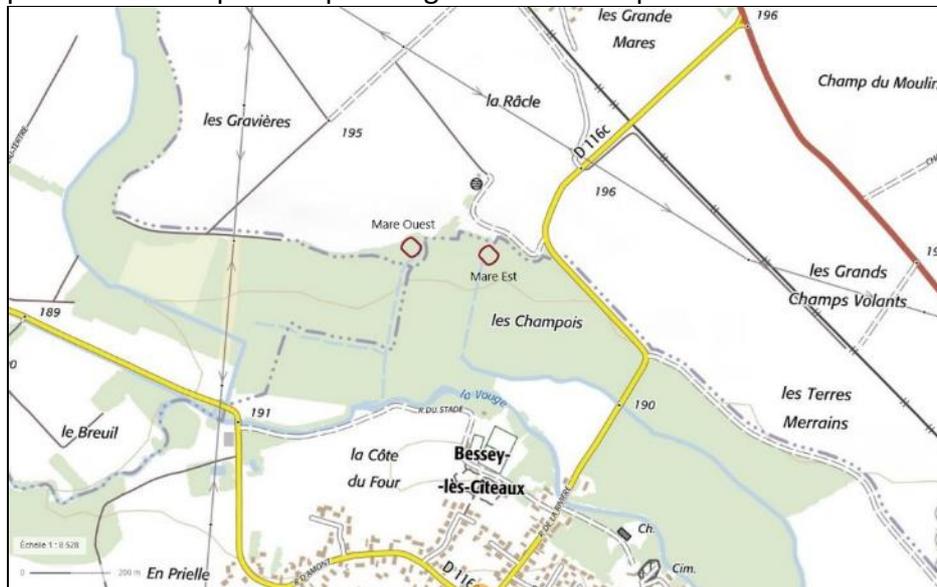


La localisation des travaux projetés

La prise de contact avec les propriétaires riverains puis la démarche administrative préalable aux travaux sont programmées en 2020.

### 5.2. La zone humide de la Noire Potte (secteur du Puits de la Râcle – SINOTIVEAU)

Dans le cadre du suivi des prélèvements du puits de captage, le SINOTIVEAU devait mettre en place un suivi des mares situées en aval hydraulique du puits AEP de la Râcle (commune d'Aiserey) pouvant être impactées par l'augmentation des prélèvements.



La localisation des mares

Au vu d'une exploitation forestière récente pour le moins « intense » du site, le SBV a proposé de mettre dans un premier temps un suivi allégé du site avant qu'un écologue intervienne éventuellement dans un second temps.

Mare Est



Mare Ouest



Mai 2019



Août 2019

Evolution photographique des sites

## 6. Les suivis des cours d'eau du bassin de la Vouge au titre de l'item 11° du L.211-7 du CE

### 6.1. La gestion des stations hydrométriques

Depuis 2009, le SBV gère deux (sur les cinq que compte le bassin versant) stations de suivi des débits en continu à Tarsul – Izeure sur la Varaude et à Brazey-en-Plaine sur la Bièvre.

Cette gestion consiste à :

- Suivre en temps réel, le bon fonctionnement des stations ;
- Mettre à jour, les informations sur le site hydrométrique ([www.rdbmrc.com/hydroreel2/](http://www.rdbmrc.com/hydroreel2/)) ;
- Réaliser des jaugeages et construire des courbes de tarage permettant de vérifier la qualité des débits générés par les stations,
- Analyser, corriger puis alimenter la Banque Hydro (<http://www.hydro.eaufrance.fr/selection.php?consulte=rechercher>).

Ces informations sont utilisées en périodes de basses eaux (arrêtés de limitation provisoire de certains usages de l'eau), et en hautes eaux (informations).

Le SBV est la seule collectivité de Bourgogne-Franche-Comté, dont l'une de ses stations (celle de Brazey-en-Plaine) est utilisée pour déclencher les mesures de restrictions de l'usage de l'eau.

Cette année encore le technicien rivières, en charge de la gestion et de l'exploitation des stations, a été formé afin d'engager la dernière étape qui conduira à la mise en place de la Banque Hydro 3, en 2020.

En 2019, sur ces deux sites d'exploitation :

- 18 jaugeages ont été réalisés à Brazey-en-Plaine ;
- 14 jaugeages l'ont été à Tarsul Izeure.

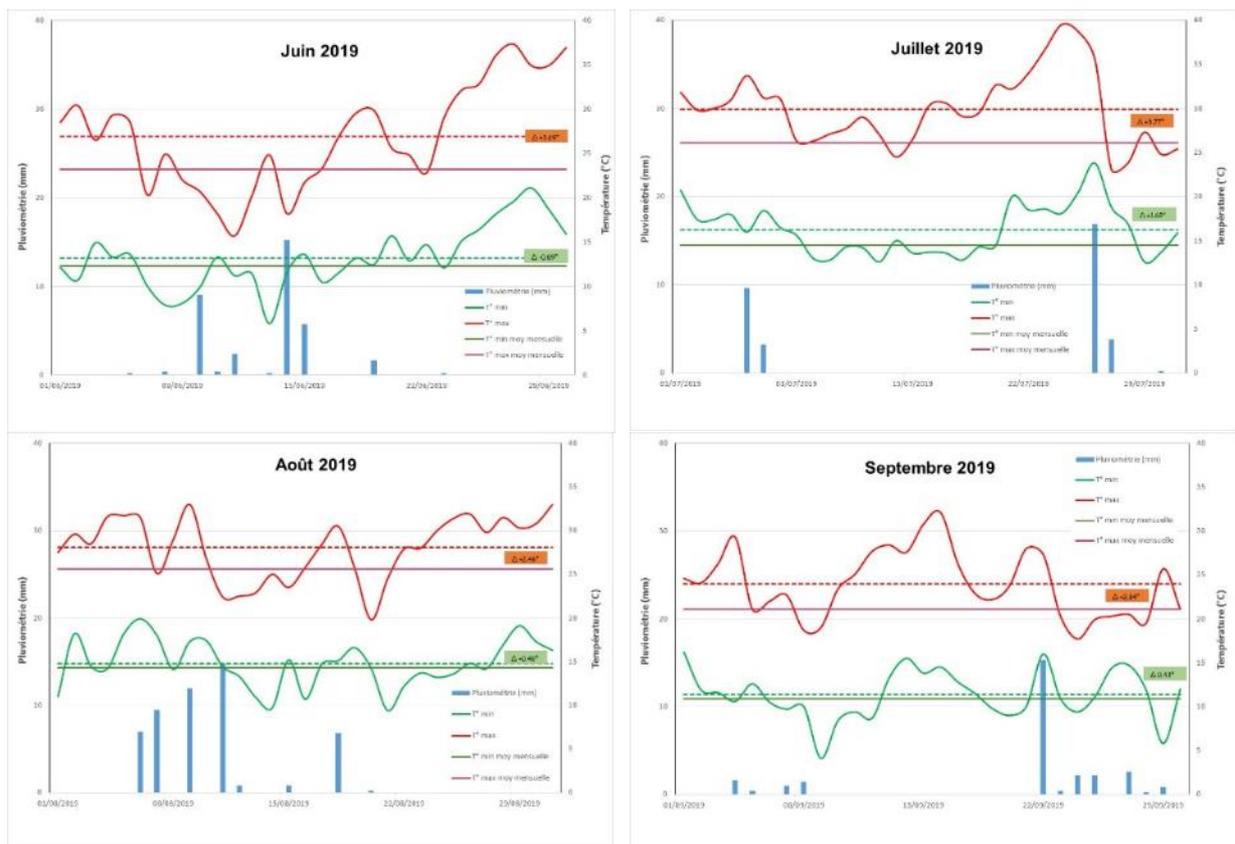
D'autres jaugeages ponctuels ont été réalisés notamment sur la Cent Fonts (cf. § 10 - Activité de l'Inter CLE).

## 6.2. La pluviométrie, la climatologie et la piézométrie

La pluviométrie de l'année 2019, a été déficitaire (603.7 mm au lieu de 743.9 mm). Seul le 4<sup>ème</sup> trimestre a été excédentaire (249.2 mm au lieu de 200.4 mm). Les températures ont quant à elles été très supérieures à la moyenne.

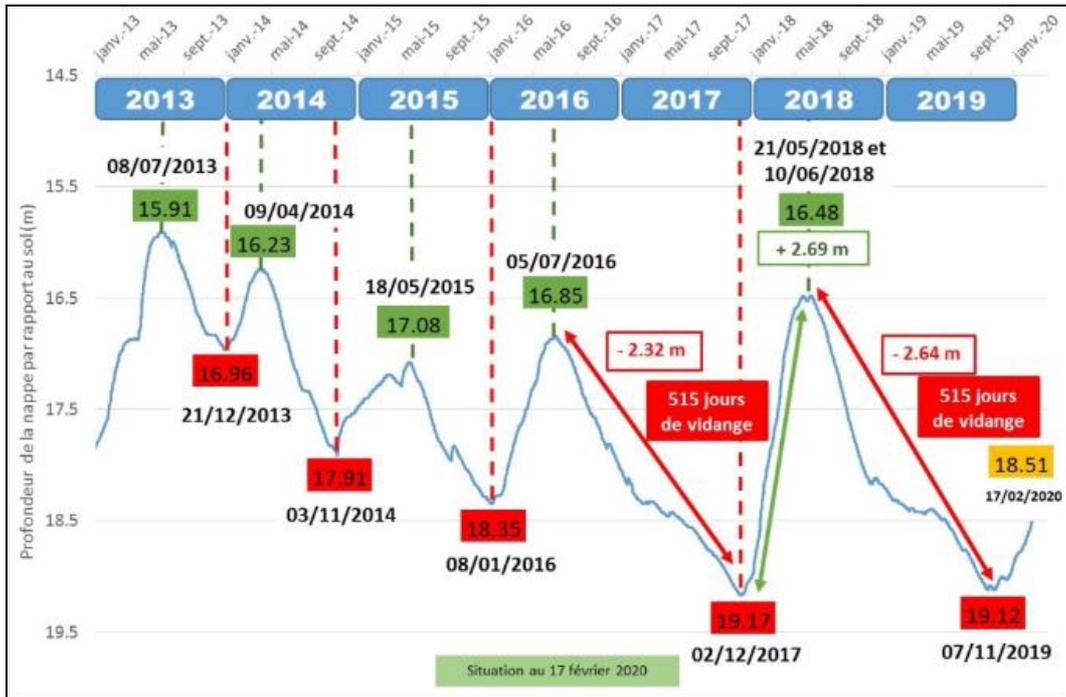
L'été a été particulièrement sec et chaud. Entre juin et septembre 2019 (122 jours) :

- Le déficit pluviométrique s'est monté à 103 mm (149 mm au lieu de 252 mm) ;
- La température maximale moyenne a été de 27.23°C (+3.19°C / moy.) ;
- La température minimale moyenne a été de 13.89°C (+0.88°C / moy.) ;
- 35 jours ont dépassé les 30°C, avec un maximum de **39.5°C** (sous abri) le 24 juillet ;
- 89 jours ont dépassé la température maximale moyenne (24.03°C).



Températures relevées à la station de Dijon Longvic – Été 2019

L'évaporation, lors des deux canicules de fin juin et fin juillet, a été relevée entre 10 et 15 mm par jour.

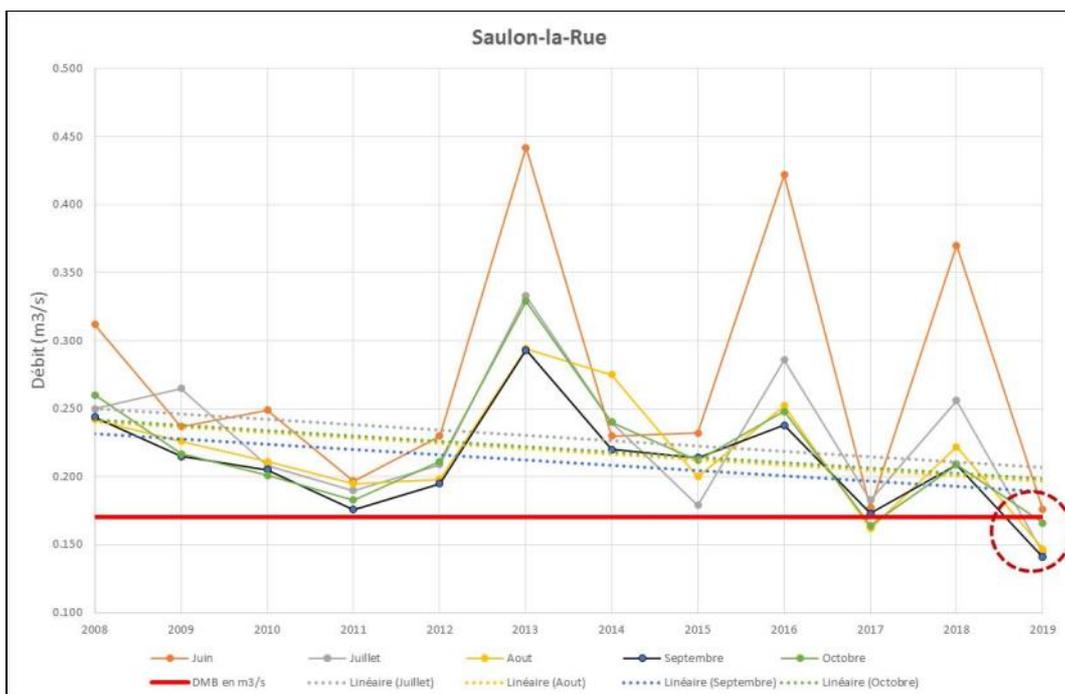


Niveau piézométrique de la nappe de Dijon Sud (2013-2020) à Chenôve

Comme lors de l'épisode 2016-2017, entre 2018 et 2019, il n'y a pas eu de recharge de la nappe, ce qui a induit des débits extrêmement faibles au cours de l'été 2019 (cf. ci-avant).

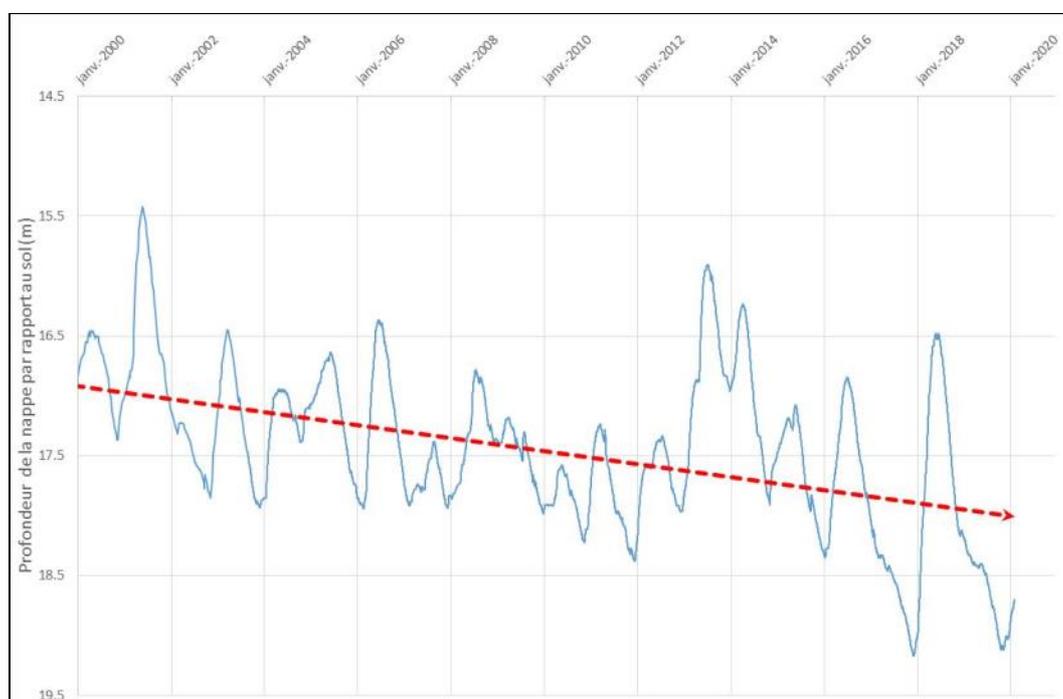
Pm : Les valeurs en noir sur fond rouge indiquent les niveaux des plus basses eaux et en noir sur fond vert les niveaux des plus hautes eaux.

Cette courbe montre une deuxième période de vidange de la nappe de Dijon Sud (après 2016-2017) exceptionnellement longue allant du 10 juin 2018 au 7 novembre 2019.



La Cent Fonts à Saulon-la-Rue – Comparaison des débits moyens mensuels estivaux

Cette situation de nappe basse a ainsi engendré des débits estivaux très faibles de la rivière qui ont, durant les mois estivaux, été en dessous du Débit Minimum Biologique (DMB – courbe rouge) en 2019.



Niveau piézométrique de la nappe de Dijon Sud à Chenôve (2000-2020) à Chenôve

Sur une période plus longue (20 années), la nappe s’est abaissée de plus de 1 m. Cet état de fait doit collectivement nous alerter et nous amener à prendre les bonnes décisions pour notre avenir, dans l’intérêt général (désimperméabilisation, implantation de surfaces végétalisées, récupération des eaux de pluies, usages économes de la ressource, ...). En effet, il s’agit de conserver un milieu pouvant répondre à notre attente tout en étant [le plus] résilient [possible] vis-à-vis des effets du changement climatique.

### 6.3. Les arrêtés de limitations des usages de l’eau

Les bassins de la Vouge, de la Bièvre et l’entité nappe de Dijon Sud / Cent Fonts sont inscrits, respectivement en tant que bassins 6, 6bis et 6ter, dans l’arrêté cadre en vue de la préservation de l’usage de la ressource de l’eau en Côte d’Or (juin 2015).

Les usages de l’eau (eau potable, destinée à l’irrigation et ou à l’industrie) sont de plus en plus contraints en fonction des débits dépassés (à la baisse) suivants :

AP Cadre 29/06/15	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Vouge	0.300	0.235	0.205
Bièvre	0.200	0.180	0.170
Cent Fonts	0.170	0.150	0.145

En 2019, **sept** arrêtés de limitation ont été pris, à partir de juin, sur l’ensemble du département de la Côte d’Or. Leur opposabilité a perduré jusqu’à 5 novembre. La situation a été extrêmement sèche durant tout l’été et l’étiage marqué jusqu’à fin novembre. Les trois

sous bassins sont passés en crise (une première), notamment sur la Cent Fonts qui a connu un étiage jamais atteint depuis près de 30 ans (cf. § 6.2).

### 7. La communication au titre de l'item 12° du L.211-7 du CE

Trente-quatre points sont photographiés deux fois par an. Découvrez-ici l'évolution de nos rivières au fil des ans :



An 2000



Juillet 2005



Janvier 2010



Janvier 2020

La Vouge à Saint-Bernard



Septembre 2010



Juillet 2018

La Cent Fonts à Saulon-la-Rue



Juillet 2005



Avril 2007



Septembre 2010



Janvier 2020

La Varaude à Izeure



Janvier 2006



Septembre 2019

L'Oucherotte à Brazey-en-Plaine



Septembre 2006



Septembre 2019

La Bière à Brazey-en-Plaine

Les actions de communication ont été les suivantes :

- Mises à jour régulières du site internet [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com) ;
- La production d'un film sur les travaux sur la Vouge à Brazey-en-Plaine / Aubigny-en-Plaine (6 mois après) ;
- De nombreux articles de presse dans le Bien Public et dans les bulletins municipaux ;
- L'édition de trois Inf'eau du bassin de la Vouge ;
- Le suivi photographique de l'évolution du bassin (ex ci-dessus) ;
- L'animation auprès de scolaires ;
- La mise à jour de la fiche sur l'entretien des cours d'eau.

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

# GEMAPI

## Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations

2 Un zoom sur...  
 L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau

L'article L 215-14 du Code de l'Environnement stipule que chaque propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.

Cet entretien a pour objectifs :

- ★ de maintenir le profil d'équilibre ;
- ★ de permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- ★ de contribuer au bon état écologique, ou à son bon potentiel écologique.

Afin de mettre en oeuvre une gestion cohérente et homogène sur les cours d'eau du bassin versant ou de conduire des opérations d'urgence, la collectivité compétente, ici le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, a la possibilité de se substituer aux propriétaires riverains (particulier, Etat ou collectivité) dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général.

Néanmoins, ces substitutions ponctuelles et provisoires financées par les EPCI à fiscalité propre membres du syndicat ne dégagent pas les propriétaires riverains de leurs responsabilités.

*La compétence GEMAPI est définie par les alinéas 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> du 1 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.*

L'entretien consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et en l'élagage ou le recépage de la végétation de rives.




Dégagement du lit de la Cent-Fonts  
Saint-Nicolas-lès-Cîteaux Printemps 2019

Elagage d'un saule le long de la Bière  
Marliens Hiver 2018-2019

Lorsque les conditions le permettent, les travaux d'entretien courants peuvent s'accompagner de plantations, d'aménagement d'abreuvoirs ou de petits aménagements de diversification des écoulements.




Aménagement d'abreuvoirs à bovins sur la Vouge Esbarres Automne 2019

Plantations le long de la Boise Epernay-sous-Gevrey Hiver 2017-2018

*Le bassin versant de la Vouge fait l'objet d'un entretien annuel depuis plus de 15 ans. Les plans pluriannuels de restauration et d'entretien prévoient de revenir tous les cinq ans (hors travaux d'urgence) sur chaque tronçon prédéfini.*

Syndicat du Bassin versant de la Vouge  
25 avenue de la Gare  
21220 GEVREY-CHAMBERTIN  
03 80 51 83 23  
[www.bassinvouge.fr](http://www.bassinvouge.fr)  
<https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge>

Le SBV est financé par :




Directeur de publication : Jean-François COLLARDOT  
Date de publication : MAJ Novembre 2019

## **8. L'animation de la CLE de la Vouge au titre de l'item 12° du L.211-7 du CE**

Le SBV est animateur de la CLE et du comité de rivières du bassin de la Vouge et à ce titre, il organise les réunions de la CLE et de ses commissions.

La CLE s'est réunie en séance publique le 19 novembre 2018, durant laquelle il a été présenté l'avancée du contrat de travaux 2017-2018 (signé le 10 avril 2017). Ce contrat prévoit la réalisation par le SBV d'actions sur le bassin concernant principalement les restaurations de la morphologie et des continuités biologiques des cours d'eau (cf. § ci-avant).

L'activité de la CLE a consisté principalement à :

- Donner un avis circonstancié sur **14 dossiers** ;
- Organiser la réunion annuelle sur les volumes prélevables, les débits biologiques et les limitations d'usages sur le périmètre du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud (28 octobre 2019) ;
- Participer aux réunions auxquelles la CLE est conviée (PPA des PLU, Commission de la gestion de la ressource de Côte d'Or, NATURA 2000, réseau de captages, etc.) ;
- Participer aux réunions sur l'état des lieux du SDAGE 2021-2027 ;
- ....

## **9. L'activité de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud au titre de l'item 12° du L.211-7 du CE**

L'Inter CLE rédige son propre rapport d'activité.

Le SBV assure les secrétariats technique et administratif pour son compte, quelques actions notables sont présentées ci-dessous :

- Action ANIM.1.1.1 : Maintenir le poste de Chargé(e) de mission.

Les principales missions ont été les suivantes :

- Préparation et l'animation des réunions du bureau de l'InterCLE et de l'InterCLE ;
- Formulation d'avis ;
- Représentation de l'InterCLE à diverses occasions (cellule sécheresse, journée eau et changement climatique RGMA, séminaire BRGM/AERMC Recharge Artificielle d'une nappe, Comité Géographique Saône / Doubs, États Généraux de l'Eau pour l'agriculture, réensemencement SNCF, ...).
- Action ANIM.1.1.2 : Réaliser l'étude-bilan mi-contrat et de fin de contrat

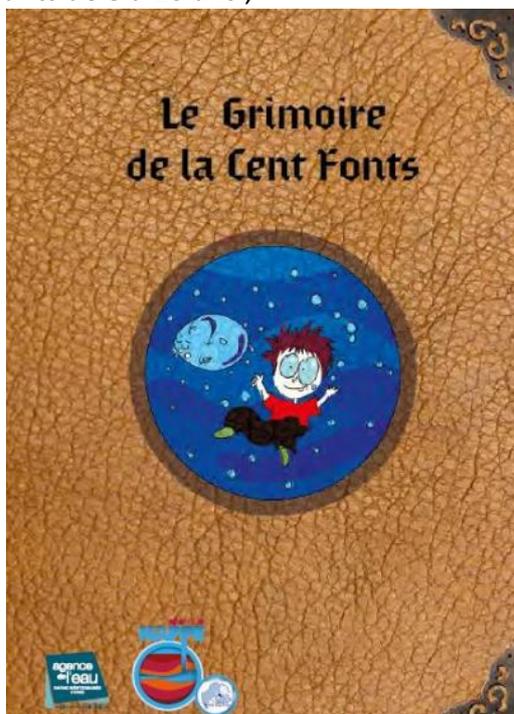
Le bilan mi-contrat a été validé en juin 2019. Pour le compléter, une synthèse du bilan ainsi qu'une plaquette de communication ont été rédigées.

- Action COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat
  - Afin de promouvoir les actions de préservation et l'état de la nappe de Dijon Sud plusieurs documents et actions ont été engagées comme :
  - Rédaction de la Lette Inf'eau n°4 ;
  - Réalisation de balades naturalistes ;



Balade le long de la Cent Fonts

- Publication du livre pédagogique, intitulé « Le Grimoire de la Cent Fonts », pour les enfants de 8 à 10 ans ;



- Une intervention auprès de l'école primaire de Saulon-la-Chapelle / Barges pour sensibiliser les élèves aux enjeux de la nappe ;



Les élèves attentifs à la présentation

- En collaboration avec le SBV, une journée d'information sur la nappe de Dijon Sud et la Cent Fonts pour les services de Police de l'eau la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département de la Côte-d'Or.
- Action Q.2.1.3 : Suivi des performances des réseaux et linéaires des travaux sur les réseaux d'eau / Action SUI.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts

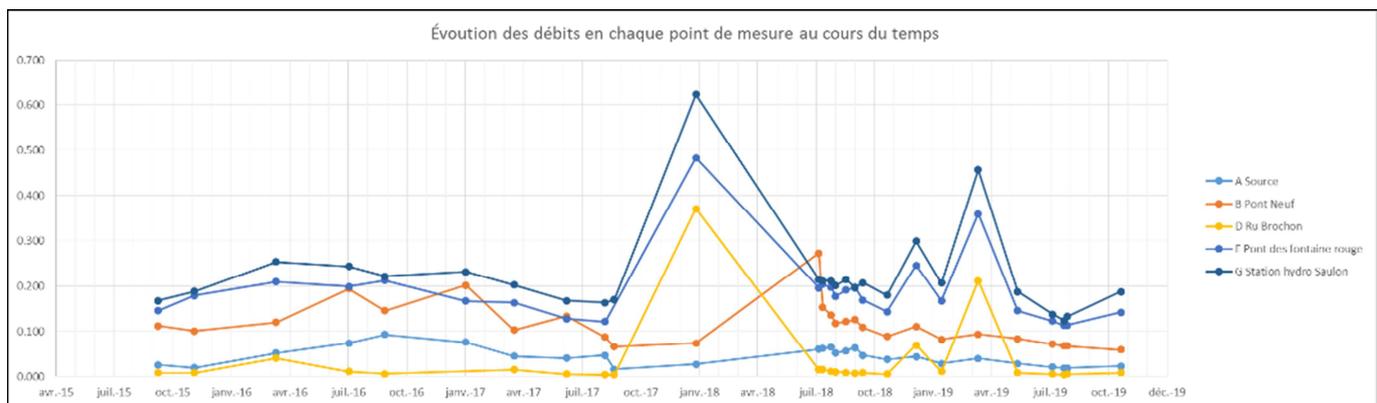
La récolte des données des performances des réseaux est réalisée conjointement avec la collecte des volumes prélevés sur la nappe. Une réunion faisant le bilan de ces données a été organisée, le 28 octobre 2019, avec la CLE de la Vouge.

- Action Q.2.2.1 : Évaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue

Afin de déterminer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts, 8 campagnes de jaugeages ont été réalisés en divers points de la rivière en 2019. En se basant sur les données acquises en période sèche, il a été déterminé que les apports de la nappe au débit de la Cent Fonts représente de 97% et, que par conséquent, ceux par le ruissellement ne sont que de 3%.



Localisation des points de mesures de débit



Évolution des débits ( $m^3/s$ ) en chaque point de mesure au cours du temps

- Action COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés

Afin d'acquérir une connaissance plus pointue des points de prélèvements domestiques privés et des volumes prélevés et de sensibiliser les citoyens, une campagne de communication a été lancée. Pour cela, plusieurs documents ont été envoyés :

- Lettre adressée aux maires des communes situées sur le territoire de la nappe de Dijon Sud pour expliquer la démarche ;
- Plaquette expliquant l'intégralité du processus de déclaration d'un puits domestique à l'attention des maires ;
- Plaquette de communication adressée au grand public ;
- Article pour diffuser dans les bulletins municipaux et magazines communautaires ;
- Formulaire de contact et d'échange mairie/InterCLE.

- Action COM.3.2.1 : Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie eau-eau, de sondes verticales et la création/réhabilitation d'ouvrage.

L'InterCLE a rédigé une plaquette de communication spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie de minime importance sur la nappe de Dijon Sud, en concertation avec la DDT, la DREAL, le SBV, l'ARS ainsi que le BRGM. Cette plaquette est en cours de validation.

- Action POL.3.4.1 : Diagnostic complémentaire des décharges communales de Perrigny-les-Dijon, Saulon-la-Rue et Fénay

Les communes ont exprimé leur accord pour suivre la qualité de l'eau au niveau de trois des cinq décharges concernées par cette étude afin de s'assurer qu'il n'y a pas de flux de pollution des décharges vers la nappe, sur une année hydrologique. De même que lors de la phase précédente, cette ultime phase de l'étude montre une pollution très limitée des eaux de la nappe de Dijon Sud par ces décharges. Par conséquent, il n'a pas été préconisé la poursuite des analyses qualité.

- Action POL.3.5.6 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)

Il a été organisé une demi-journée sur le thème de l'agriculture biologique. Une trentaine d'agriculteurs y ont participé.



Journée de sensibilisation à l'agriculture Biologique

#### **10. La participation du SBV et de la CLE à d'autres occasions au titre de l'item 12° du L.211-7 du CE**

Les élus et techniciens participent régulièrement à des réunions qui ont un lien direct (ou indirect) avec la politique portée sur le bassin de la Vouge. Parmi celles-ci, citons pour 2018 :

- Commissions Géographiques du Comité de Bassin RM&C ;
- Comité de Pilotage sur les inondations de la Saône ;
- Comité de Pilotage sur la réalisation et le suivi des programmes d'actions sur les AAC des puits AEP du bassin de la Vouge ;
- Réunions de travail et de coordination avec la profession agricole ;
- Intervention / participation à un jury de soutenance en collaboration avec AGROSUP Dijon ;
- ...

## 11. La restructuration du paysage institutionnel

Les bassins de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge ont été répertoriés dans le SDAGE RM&C 2016-2021 en tant que territoires pertinents pour la création d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). La procédure visant à proposer une nouvelle administration de la GEMAPI sur ces trois bassins versants a été engagée par les Communautés de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges et de la Plaine Dijonnaise. Un projet de périmètre et de statuts a été notifié le 12 décembre 2019. Le résultat de la consultation et des suites à donner seront connus dans l'année 2020.

## 12. Le rapport financier

Le bilan financier 2019 est le suivant :

CA - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018	Résultat antérieur		18 024.38 €	33 619.96 €	
2019	Réalisé	297 700.94 €	274 927.26 €	162 028.70 €	230 000.03 €
	<i>Dont Opérations d'ordre</i>	6 318.79 €			6 318.79 €
	<i>Dont RAR 2018</i>			44 507.00 €	10 500.00 €
	Total	297 700.94 €	292 951.64 €	195 648.66 €	230 000.03 €
	Résultat (hors affectation et RAR)	22 773.68 €			67 971.33 €
CA 2019 Excédent/Déficit		4 749.30 €			34 351.37 €
2020	RAR 2019			117 805.20 €	98 815.00 €

On notera désormais que les cofinancements ne sont obtenus qu'à l'issue des démarches. Ceci explique le déficit en fonctionnement et au contraire l'excédent en investissement.

## ANNEXE 1

### LA GESTION DU BASSIN DE LA VOUGE

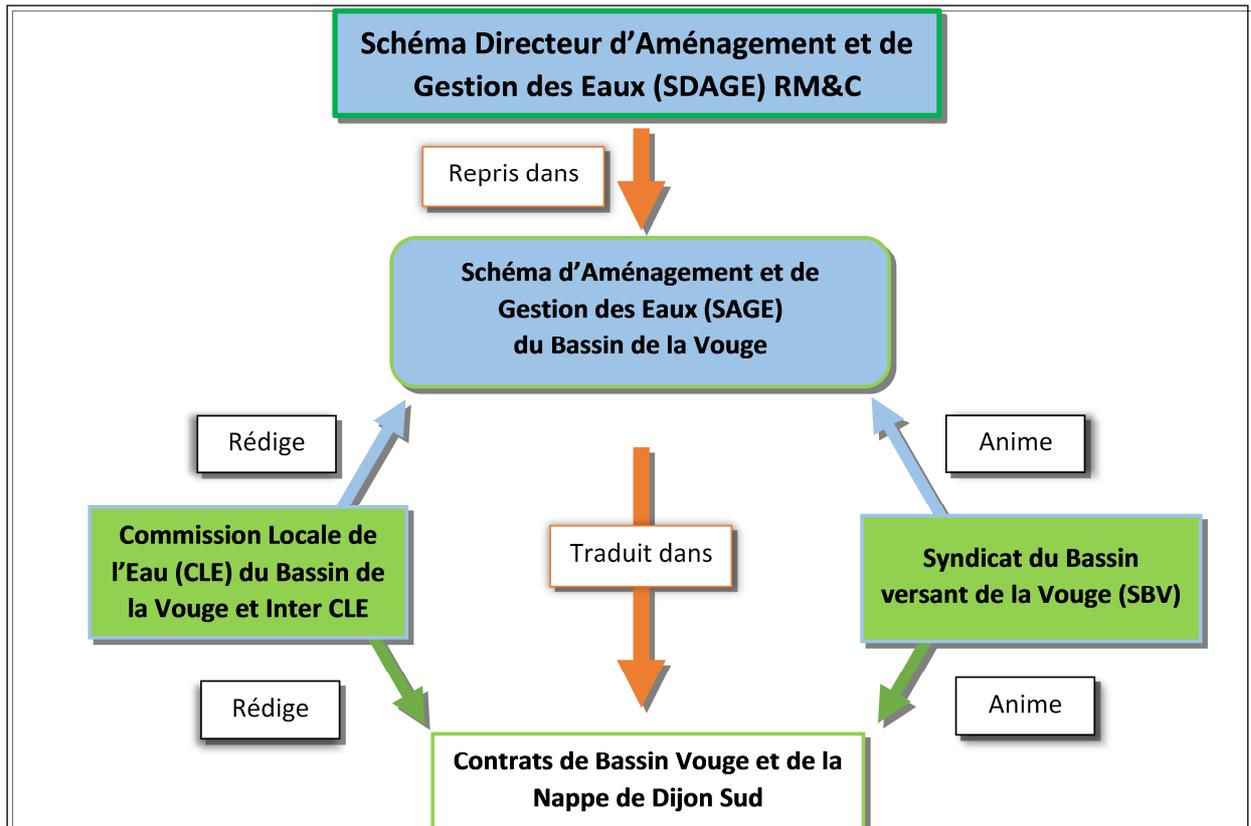
Le SAGE est la « loi » propre au bassin de la Vouge qui est compatible avec le SDAGE RM&C.

Il a été adopté initialement le 3 août 2005 puis le 3 mars 2014 dans sa forme révisée.

Les feuilles de route sont les contrats de territoire (bassin et nappe)

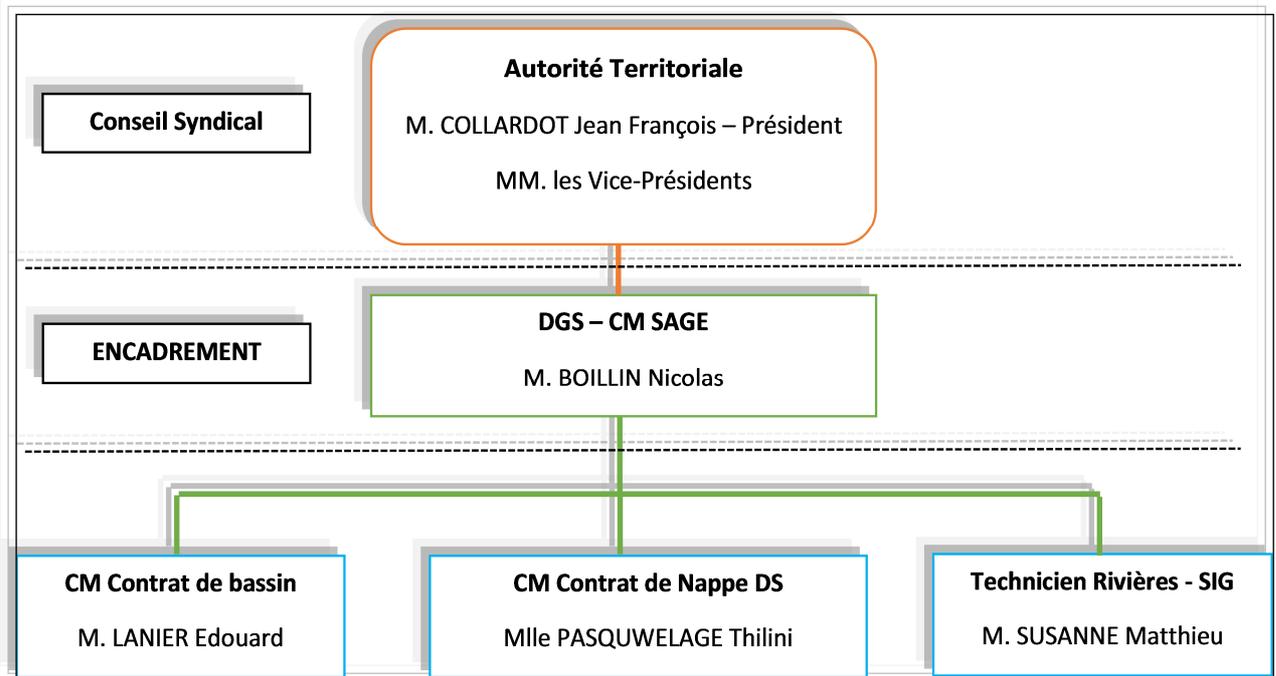
La CLE et l'Inter CLE sont les « Parlements de l'Eau » du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud

Le SBV est le « Gouvernement de l'Eau » du bassin de la Vouge



## ANNEXE 2

### L'ORGANIGRAMME DU SBV



## **ANNEXE 3**

### **LES MEMBRES DU BUREAU DU SBV (MAJ 18 Novembre 2019)**

Président : M. Jean François COLLARDOT (CCGCNSG)

Vice-Président du Comité géographique Bière : M. Yves GELIN (CCRS)

Vice-Président du Comité géographique Cent Fonts : M. Jean-Patrick MASSON (DM)

Vice-Président du Comité géographique Varaude : M. Bernard BOUILLOT (CCPD)

Vice-Président du Comité géographique Vouge Amont : M. Claude REMY (CCGCNSG)

Vice-Président du Comité géographique Vouge Aval : M. Patrick JACQUET (CCRS)

Autres membres du bureau :

Mme Catherine HERVIEU (DM)

M. Frédéric FAVERJON (DM)

M. Jean Luc ROBIOT – secrétaire du SBV (CCGCNSG)

M. Alain LEFEVRE (CCPD)

*Assiste en tant que représentant de la CLE de la Vouge (à titre consultatif)*

*M. Guy MORELLE (Maire de Bessey-lès-Cîteaux - CCPD)*

# Nos partenaires



Projet cofinancé par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE